

ATARI SA

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

*Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 mars 2016*

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

IMMEUBLE HIGASHI – 106, COURS CHARLEMAGNE– 69002 LYON

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT – 92400 COURBEVOIE

ATARI SA

Siège Social : 78, rue Taitbout – 75009 Paris
Société Anonyme au capital de 2 014 502, 79 €
N° Siren : 341 699 106 RCS Paris

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 mars 2016

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

ATARI SA

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 mars 2016*

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

ATARI

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 mars 2016*

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE
GENERALE**

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Report de paiement des intérêts d'ORANES dus à la société Ker Venture LLC

Votre Conseil d'administration a autorisé, en date du 21 septembre 2015, la convention conclue entre la société Ker Venture LLC et votre société, portant sur le report de l'échéance de paiement des intérêts courus sur les ORANES depuis le 1er avril 2012 et représentant 304 907 euros du 30 septembre 2015 au 13 janvier 2016, en contrepartie du paiement d'un intérêt complémentaire de 20 093 euros.

Personne intéressée : Frédéric Chesnais en tant que Président du conseil d'administration d'Atari SA et Président de Ker Ventures LLC

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société : Votre conseil d'administration a motivé cette convention par la volonté d'améliorer la position de trésorerie de la société.

Report de paiement des intérêts d'ORANES dus à Monsieur Alexandre Zyngier

Votre conseil d'administration a autorisé, en date du 21 septembre 2015, la convention conclue entre Monsieur Alexandre Zyngier et votre société, portant sur le report de l'échéance de paiement des intérêts courus sur les ORANES, depuis le 1er octobre 2013 et représentant 235 327 euros du 30 septembre 2015 au 10 janvier 2016, en contrepartie du paiement d'un intérêt complémentaire de 14 672 euros.

Personne intéressée : Monsieur Alexandre Zyngier, en tant qu'administrateur d'Atari SA

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société : Votre conseil d'administration a motivé cette convention par la volonté d'améliorer la position de trésorerie de la société.

ATARI

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 mars 2016*

Contrat de consulting avec Batuta Capital Advisors LLC

Votre conseil d'administration a autorisé, en date du 29 juillet 2015, la signature d'un contrat de consulting entre California US Holdings, filiale de votre société, et la société Batuta Capital Advisors, LLC, dont Monsieur Alexandre Zyngier, administrateur d'Atari SA, est dirigeant. Ce contrat prévoit un ensemble de prestations de conseil à réaliser au profit de California US Holdings afin de faciliter la mise en place notamment de partenariats marketing, d'accords de distribution, d'accords de licences, et de manière plus globale, de tous accords commerciaux susceptibles de permettre le redressement, le développement et la croissance du groupe Atari. La rémunération prévue au titre de ce contrat de consulting d'une durée de trois ans est de 2 250 000 actions de votre société.

Personne intéressée : Monsieur Alexandre Zyngier, en tant qu'administrateur d'Atari SA, société contrôlant California US Holdings

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société : Votre conseil d'administration a motivé cette convention par le fait que celle-ci soit susceptible de contribuer au redressement, au développement et à la croissance du groupe.

Conventions et engagements autorisés depuis la clôture

Nous avons été avisés des conventions et engagements suivants, autorisés depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Prêt de 5 000 000 actions par la société Ker Venture LLC

Votre conseil d'administration a autorisé, en date du 13 juillet 2016, dans le cadre de l'extinction du litige opposant la société Atari SA à Alden et la signature d'un protocole transactionnel avec celui-ci, une convention de prêt d'actions par Ker Venture LLC au profit d'Atari SA afin de lui permettre de procéder à un versement de 5 000 000 actions à Alden, tel que prévu dans le protocole transactionnel. Ce prêt est remboursable en numéraire ou en actions, au plus tard le 18 juillet 2016, et porte rémunération au taux d'intérêt légal.

ATARI

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 mars 2016*

Personne intéressée : Frédéric Chesnais en tant que Président du conseil d'administration d'Atari SA et Président de Ker Ventures LLC

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société : Cette convention permet à Atari SA d'honorer son engagement auprès d'Alden, dans les courts délais prévus dans l'accord.

Prêt de 2 millions d'euros par la société Ker Venture LLC

Votre Conseil d'Administration a autorisé en date du 13 juillet 2016, dans le cadre de l'extinction du litige opposant la société Atari SA à Alden et la signature d'un protocole transactionnel avec celui-ci, une convention de prêt d'un montant de 2 M€ au profit d'Atari SA afin de lui permettre de procéder à un versement de 4,5 M€ à Alden, tel que prévu dans le protocole transactionnel. Ce prêt, à échéance au 31 janvier 2018, porte intérêt au taux annuel de 10% et prévoit l'attribution gratuite de 4 117 647 bons de souscription d'actions de votre société (BSA) au prix de souscription de 0,17 € permettant la souscription à un nombre équivalent d'actions à tout moment sur 5 ans. Le rendement global estimé de ce prêt est de 17,65% l'an après intégration de la valeur de ces BSA. S'y ajoute également une commission d'engagement de souscrire à une augmentation de capital au prix de 0,17 € par action avant le 31 décembre 2016, rémunérée à 1% soit 20 000 € payable par remise d'actions de votre société.

Personne intéressée : Frédéric Chesnais en tant que Président du conseil d'administration d'Atari SA et Président de Ker Ventures LLC

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société : Cette convention permet à Atari SA d'honorer son engagement auprès d'Alden, dans les courts délais prévus dans l'accord.

ATARI

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 mars 2016*

Prêt de 500 000 euros par Monsieur Alexandre Zyngier

Votre conseil d'administration a autorisé en date du 13 juillet 2016, dans le cadre de l'extinction du litige opposant la société Atari SA à Alden et la signature d'un protocole transactionnel avec celui-ci, une convention de prêt d'un montant de 500 000 € au profit d'Atari SA afin de lui permettre de procéder à un versement de 4,5 M€ à Alden, tel que prévu dans le protocole transactionnel. Ce prêt, à échéance au 31 janvier 2018, porte intérêt au taux annuel de 10% et prévoit l'attribution gratuite de 1 029 412 bons de souscription d'actions de votre société (BSA) au prix de souscription de 0,17 € permettant la souscription à un nombre équivalent d'actions à tout moment sur 5 ans. Le rendement global estimé de ce prêt est de 17,65% l'an après intégration de la valeur de ces BSA. S'y ajoute également une commission d'engagement de souscrire à une augmentation de capital au prix de 0,17 € par action avant le 31 décembre 2016, rémunérée à 1% soit 5 000 € payable par remise d'actions de votre société.

Personne intéressée : Monsieur Alexandre Zyngier, en tant qu'administrateur d'Atari SA

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société : Cette convention permet à Atari SA d'honorer son engagement auprès d'Alden, dans les courts délais prévus dans l'accord.

ATARI

*Assemblée générale
d'approbation des
comptes de l'exercice clos
le 31 mars 2016*

**CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE
GENERALE**

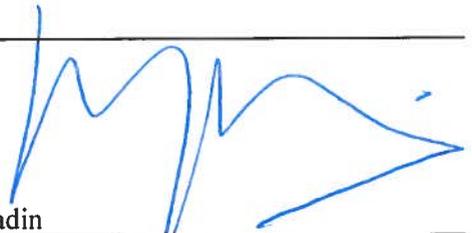
Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement déjà approuvés par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Fait à Lyon et Courbevoie, le 3 août 2016

Les Commissaires aux Comptes,

DELOITTE & ASSOCIES



Gérard Badin

MAZARS